

Conseil communautaire du 15 mars 2022 : Procès-verbal de réunion

Assemblée convoquée en session ordinaire

Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY

Secrétaire de séance : Déborah DEFORGES

Nombre de délégués communautaires en fonction	59
Présents	40
Pouvoirs	9
Votants	49
Absents	19
Suppléés	0

59 Conseillers communautaires en exercice

40 Conseillers communautaires présents :

Mmes G. AUGRY, G. BOUYER, P. CHAUMILLON, M-C. CHEMINET, J. COLAS, D. DEFORGES, F. DUPUY, B. FILLATRE, C. MEMIN, N. MEMIN, L. NOIRAULT, M. PHELIPPON, L. POUVREAU, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, membres titulaires,

MM : F. AUDOUX, J-C. BIARNAIS, F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, J-C. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX, E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, R. COOPMAN, M. ECALLE, P. ESTEVE, A. FONTENEAU, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, J. GIRARDEAU, L-M. GROLLIER, J-P. GUERY, R. LATU, P. MOIGNER, R. MORISSET, J. NIORT, J-M. PEIGNE, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, J-G. VALETTE, membres titulaires,

19 Conseillers communautaires absents dont :

9 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : J. AUGRIS à G. BOUYER, V. BEGUIER à L. POUVREAU, J-P. BERNARD à P. ESTEVE, L. DORET à R. TEXEDRE, G. JALADEAU à J-O. GEOFFROY, J. LAFRECHOUX à F. BOCK, P. LECAMP à B. FILLATRE, J-P. MAURY à J-P. GUERY, M. MOUSSERION à R. LATU

0 Conseiller communautaire absent suppléé :

10 Conseillers communautaires excusés : J. BEAU, P. BELLIN, S. COQUILLEAU, P. BOSSEBOEUF, G. JARASSIER, J-M. MERCIER, T. NEEL, J-C. PROVOST, R. THÉVENET, S. VERGNAUD

15/03/2022 1	- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et social et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat pour l'exercice 2022	Unanimité
15/03/2022 2	- VOTE les attributions de subventions aux associations telles que présentées ci-dessus	Unanimité

	Montants proposés	Remarques	
CULTURE ET EDUCATION	51 149.00 €		
COMPAGNIE DE LA TRACE	20 800.00 €	Convention 2022	
COMPAGNIE DES SANS LOGIS	275.00 €	Pass'Association 2021/2022 (11 licenciés à 25€)	
CRESCENDO (Ecole de musique du Civraisien)	22 000.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022	
FSE CES ROMAIN ROLLAND	1 824.00 €	Pass'Séjour (48 élèves à 38€ - Ile d'Oléron)	
ULIS CIVRAY	250.00 €	Fonctionnement année scolaire 2021/2022	
VOX POPULI	6 000.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022	
SPORTS ET LOISIRS	27 495.40 €		
AAPPMA LE GARDON DE COUHE	5 000.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022	
AS CES CAMILLE CLAUDEL	500.00 €	Pass'UNSS 2021/2022 (50 licenciés à 10€)	
AS CES ROMAIN ROLLAND	1 046.40 €	Pass'UNSS 2021/2022 (109 licenciés à 9.60€)	
CLUB ATHLETIQUE INTERCOMMUNAL DE COUHE	925.00 €	Pass'Association 2021/2022 (37 licenciés à 25€)	
CLUB PUGILISTIQUE DU CIVRAISIEN	700.00 €	Pass'Association 2021/2022 (24 licenciés à 25€) 600€ + Soutien à la formation 100€	
CLUB TENNIS DE TABLE CIVRAY	550.00 €	Pass'Association 2021/2022 (22 licenciés à 25€)	
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA VIENNE (CDO86)	3 000.00 €	Convention 2022	
CYCLE AMICAL DU CIVRAISIEN	2 900.00 €	Convention 2022 (Route D'Or et Trophée Madisot)	
ENTENTE ST MAURICE / GENCAY	975.00 €	Pass'Association 2021/2022 (39 licenciés à 25€)	
ENTENTE SPORTIVE BRION / ST SECONDN	450.00 €	Pass'Association 2021/2022 (18 licenciés à 25€)	
GYM CLUB SUD VIENNE	1 628.00 €	Pass'Association 2021/2022 (52 licenciés à 25€) 1 300€ + Soutien à la formation 328€	
HANDBALL CLUB CHARROUX	750.00 €	Pass'Association 2021/2022 (30 licenciés à 25€)	
PIROUETTES	525.00 €	Pass'Association 2021/2022 (21 licenciés à 25€)	
SLCG TIRA L'ARC	250.00 €	Pass'Association 2021/2022 (10 licenciés à 25€)	
SPORTING CLUB CHAMPAGNE ST HILAIRE	625.00 €	Pass'Association 2021/2022 (25 licenciés à 25€)	
SUD VIENNE AEROMODELISME	1 200.00 €	Manifestations	
TENNIS CLUB GENCAY-USSON	1 875.00 €	Pass'Association 2021/2022 (75 licenciés à 25€)	
TENNIS CLUB PAYS CIVRAISIEN	450.00 €	Manifestation (Open de Tennis 2022)	
TENNIS CLUB REGION DE COUHE	825.00 €	Pass'Association 2021/2022 (33 licenciés à 25€)	
US CIVRAY BASKETBALL	1 425.00 €	Pass'Association 2021/2022 (57 licenciés à 25€)	
US COUHE HANDBALL	1 225.00 €	Pass'Association 2021/2022 (49 licenciés à 25€)	
USEP ECOLE DE CIVRAY	222.00 €	Pass'USEP 2021/2022 (111 licenciés à 2€)	
USEP REGION DE COUHE	424.00 €	Pass'USEP 2021/2022 (212 licenciés à 2€)	
VOLLEY LOISIR ET DETENTE GENCAY	25.00 €	Pass'Association 2021/2022 (1 licencié à 25€)	
SOCIAL ET SOLIDARITE	88 238.27 €		
CICERONE	30 000.00 €	Convention 2022	
MISSION LOCALE ET RURALE CENTRE ET SUD VIENNE	58 238.27 €	Convention 2020/2021/2022 – Année 2022 Fonctionnement 54 238.27€ (28 397 hab. à 1.91€) Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2 000€ Formation BAFA 2 000€	
VIE LOCALE ET CITOYENNE	1 200.00 €		
UNC LES 4 VALLEES	1 200.00 €	Manifestation (90 ^{ème} congrès Départemental)	
TOTAL GENERAL :	168 082.67 €		
	- VOTE la subvention exceptionnelle de 5000 € à la Protection Civile de la Vienne pour poursuivre ses missions en faveur du peuple ukrainien		
15/03/2022 3	- ADHERE au Réseau Compost Citoyen de Nouvelle Aquitaine, pour l'année 2022, pour un montant de 100 €		Unanimité
15/03/2022 4	- ADHERE au Centre Régional des Energies Renouvelables pour la somme de 3 500 € pur l'année 2022 - AUTORISE le Président à signer la convention avec le CRER		Unanimité
15/03/2022 5	- VALIDE la candidature en groupement avec le Syndicat Energie Vienne sur l'appel à projet SEQUOIA 3		Unanimité
15/03/2022 6	- APPROUVE le montant des cotisations à verser aux organismes suivants : ▪ Le Comité Régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRT) : Montant de l'adhésion 2022 : 195 €,		Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) : Montant de l'adhésion : 389,90 € Dont forfait de base de 160 € et part variable en fonction du nombre d'ETP de 229,90 € (4,18 ETP x 55 €) ▪ Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives de la Vienne (UDOTSI) : Montant de l'adhésion : 100 € ▪ Réseau ABBATIA de Nouvelle-Aquitaine (Association régionale réunissant les abbayes autour de projets communs tels que la Nuits des Abbayes, des expositions autour de l'art contemporain, la médiation culturelle...) : 50 € pour l'abbaye de Charroux en 2022 ▪ Adhésion de l'Abbaye de Valence à la Charte européenne des Abbayes et Sites Cisterciens : association de 200 sites adhérents en Europe dont l'objet est de préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine cistercien matériel et immatériel Montant de l'adhésion : 60 € (moins de 5000 visiteurs), plus 75 € la première année pour l'achat de la plaque identitaire de la Charte apposée à l'entrée du site. - DESIGNE Madame Isabelle SUREAUX pour représenter la collectivité au sein du CRT 	
15/03/2022 7	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la proposition de la commission tourisme et accepte de confier la réservation exclusive, et toute l'année, des trois gîtes de groupes communautaires de Blanzay, Ceaux et Vaux à compter du 1er avril 2022, à la centrale des Gîtes de la Vienne, - DIT que la centrale de réservation percevra une commission de 14 % sur les locations effectuées, - INDIQUE que la CCCP assurera les contrats de location signés ou à venir jusqu'au 31 mars 2022 pour l'année 2022 et que ces périodes de location seront retirées du planning de réservation des Gîtes de la Vienne, - AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec les Gîtes de la Vienne 	1 contre 48 pour
15/03/2022 8	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la nouvelle tarification de location des trois gîtes de groupes communautaires 	Unanimité

Périodes / Tarifs	Blanzay 15 pers	Variation %	Ceaux-en- Couhé 24 pers	Variation %	Vaux-en- Couhé 20 pers	Variation %
☛ Week-end						
Tarifs actuels	320 €		470 €		470 €	
Nouveaux tarifs 2022	400 €	+25	550 €	+17	550 €	+17
☛ Nuit supplémentaire						
Tarifs actuels	100 €					
Nouveaux tarifs 2022	100 €		100 €		100 €	
☛ Semaine						
1 - Haute saison (1)						
Tarifs actuels	1 080 €		1 265 €		1 265 €	
Nouveaux tarifs 2022	1 350 €	+25	1 600 €	+26,5	1 600 €	+26,5
2 - Basse saison						
Tarifs actuels	720 €		1 265 €		1 265 €	
Nouveaux tarifs 2022	900 €	+25	1 350 €	+6,7	1 350 €	+6,7
☛ Dépôt de garantie (2)						
Week-end						
Tarifs actuels	500 €		400 €		400 €	
Nouveaux tarifs 2022	1 000 €		1 000 €		1 000 €	
Semaine						
Tarifs actuels	500 €		400 €		400 €	
Nouveaux tarifs 2022	1 000 €		1 000 €		1 000 €	

(1) De juin à septembre.

(2) Les chèques de garantie de 1 000 € ne sont pas encaissés par la CCCP.

- APPROUVE l'entrée en vigueur des tarifs à compter du 1er avril 2022, hormis les contrats de location signés avant cette date

Fait et affiché le 16/03/2022

Le Président, Jean-Olivier GEOFFROY


